

Nombre de Membres du Bureau :

- En exercice :	18
- Présents :	16
- Représentés (pouvoirs) :	2
- Votants :	18

Vote :

- Pour :	18
- Contre :	0
- Abstention :	0

Objet de la délibération :

**Désignation de représentants à la
Commission de suivi des sites (CSS) de
l'établissement PAPREC ENERGIES
OPERATIONS à Pithiviers**

Séance du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 18 juin à 17 heures 30

le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
à PITHIVIERS sous la Présidence de Madame Patricia PAILLOUX

Etaient présents : Mesdames BRUCHET Delphine, GABILLON Caroline, HERBLOT Marie-Claude, RAGOBERT Catherine, PAILLOUX Patricia, Messieurs BARJONET Thierry, BAUER Christophe, BOURGEOIS Martial, BRUNEAU James, BUIZARD Maxime, GAURAT Hervé, LAROCHE Pierre, MARGOTTIN Gilles, MELLINGER Arnaud, POINCLOUX Daniel, TAVERNIER Eric

Excusés : Mme DUPRE Céline, Messieurs GUERINET Patrick,

Pouvoirs :

Mme DUPRE Céline donne pouvoir à Mme BRUCHET Delphine
M. GUERINET Patrick donne pouvoir à M. BRUNEAU James

Date de la Convocation :
19 mai 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 045-200079903-20260618-DELIB242026-DE



Le Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu les articles L 125-2 et D 125-129 à D 125-34 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 pris pour l'application de l'article 247 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 qui prévoit la mise en place de commissions de suivi de site (CSS) en remplacement des commissions existantes, notamment des CLIC.

Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2023 portant création de la Commission de Suivi de Site (CSS) pour les installations exploitées par la société PAPREC ENERGIES OPERATIONS sur le territoire de la commune de Pithiviers.

Vu la délégation de pouvoir du Comité Syndical du 6 mai 2026 par délibération n° 11/2026,

Considérant les récentes élections municipales et la nécessité de procéder au renouvellement des représentants,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

DÉCIDE

Article unique : de désigner Madame Patricia PAILLOUX, Présidente du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, ou son représentant et Monsieur Gilles MARGOTTIN, pour siéger en tant que représentants du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais à la Commission de suivi de site (CSS) de l'établissement PAPREC ENERGIES OPERATIONS implanté à Pithiviers, dans le collège « Collectivités territoriales ».



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Patricia PAILLOUX

Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 30 juin 2026 et de sa publication le 30 juin 2026 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).